



CONSEILLERS BANCAIRES, GRÂCE À LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE

Vous avez été entendus !

Vos représentants de la CFE-CGC Groupe La Poste – BGNP DEX Occitanie (DDR GSO) ont été reçus le 31 août dernier par la Direction exécutive afin d'évoquer un sujet brûlant : **la rémunération variable bancaire (RVB) des conseillers bancaires du territoire.**

Depuis 18 mois, nous portons VOTRE VOIX pour faire évoluer un système de RVB fondé sur des seuils d'atteinte, source d'un sentiment d'injustice et d'iniquité pour nombre d'entre vous, avec pour conséquences une baisse de la motivation et de l'engagement, ainsi qu'une perte de confiance.

Point d'orgue de la contestation, en juin dernier : la modification des règles d'attribution de la part individuelle managériale pour le deuxième quadrimestre 2026 et, dans certains territoires, la remise en cause des règles applicables au premier quadrimestre, alors même que celui-ci était achevé depuis mai et devait être mis en paiement.

À compter du 1er septembre, nous tournons la page. Cette situation ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir : la Direction annonce la suppression des seuils au profit d'un système plus progressif. VICTOIRE !

DANS LE DÉTAIL :

- **Le nouveau système représente 35 % de la RVB et vise à soutenir la performance individuelle.** Le solde de la RVB se répartit entre 15 % attribués par les managers de proximité et 50 % calculés automatiquement selon les résultats du collectif de travail.
- **Les « défis » restent le repère :** ils traduisent les attendus du métier et constituent, pour la Direction, un indicateur de la performance individuelle. En outre, chaque performance individuelle contribue au CAO global collectif ;
- **Un classement en quartiles :** quatre groupes de conseillers sont constitués, du plus performant au moins performant ;
- **Un système progressif :** chacun évolue au sein des quartiles au gré de ses performances. Chaque point acquis permet donc de progresser ;
- **Un suivi régulier :** chaque conseiller peut connaître précisément sa position grâce au classement hebdomadaire des défis ;
- **Les montants attribués au titre de cette part seront connus à la fin du quadrimestre,** en fonction des résultats et des enveloppes dédiées : cela doit permettre d'éviter toute remise en cause intempestive des règles annoncées.

QUI EST CONCERNÉ PAR CE CHANGEMENT DE SYSTÈME ?

Tous les CAEP sont concernés, puisqu'ils relèvent du pilotage de la DEX pour cette part de RVB. Sont également concernés tous les CA et CBP des Directions territoriales (DT) ayant choisi d'intégrer ce dispositif.

AUTRES POINTS POSITIFS ÉVOQUÉS AU-DELÀ DE CE NOUVEAU SYSTÈME :

- **Des dispositifs complémentaires destinés à soutenir la performance individuelle sont maintenus** : enveloppe de surperformance, enveloppe pour les postes vacants, Olympiades, Club Élite et Top 500. À noter : les excellentes performances de la DEX Occitanie au premier quadrimestre ont permis de répartir une enveloppe supplémentaire de surperformance de 70 k€, malgré des résultats nationaux moins favorables, grâce à l'activation de la clause de sauvegarde ;
- **Un suivi mensuel sera désormais assuré pour la partie CAO global, qui représente 50 % de la RVB** : chaque conseiller bancaire disposera ainsi d'une estimation précise, à date, du montant susceptible de lui être versé ;
- **Les défaillances récurrentes des outils informatiques ont été signalées** : la Direction nous assure suivre de près cet irritant majeur et effectuer des remontées régulières auprès des services concernés ;
- **La pression commerciale et la multiplication des reportings ont été abordées** : les pratiques diffèrent encore selon les Directions territoriales. La Direction reconnaît la nécessité d'un travail d'harmonisation ;
- **Une attention particulière doit être accordée aux conseillers bancaires en difficulté** : la Direction nous invite à travailler sur ce sujet afin d'identifier des solutions concrètes. Nous y sommes prêts !

CET ÉCHANGE AVEC LA DIRECTION A DONC ÉTÉ PARTICULIÈREMENT CONSTRUCTIF.

Notre ténacité, la perspective d'une mobilisation des conseillers bancaires et les limites désormais reconnues du système de seuils ont certainement conduit la DEX Occitanie à revoir son dispositif.

Bien sûr, ce nouveau système n'est probablement pas parfait. Il faudra en mesurer concrètement les effets, notamment s'agissant du pilotage de cette part de RVB au moyen des quartiles.

Nous restons donc à votre écoute afin de porter fidèlement votre voix lors de nos prochaines rencontres avec la Direction.

N'hésitez plus : rejoignez la seule organisation syndicale qui défend les conseillers bancaires et le pouvoir d'agir des managers au sein de la DEX Occitanie et de la DDR GSO !

VOS INTERLOCUTEURS CFE-CGC GROUPE LA POSTE GRAND SUD OUEST

B. DAURIGNAC
06 26 57 72 08
bernard.daurignaccgc@gmail.com

J. GODEFROY
06 27 15 49 00
cgclaposte31@gmail.com

H. DOGAN
06 69 38 04 01
hugo.dogancgc@gmail.com

Y. POGAM
06 61 07 76 45
yannickpogam.cgc@gmail.com

P. HECIAK
06 27 15 48 99
cgclapostetap@gmail.com

S. TRUJILLO
06 81 57 40 02
cgc.sandra.trujillo@gmail.com

J-C PECHMAGRE
06 26 90 21 58
pechmagre.cgc@gmail.com

J. PICARD
07 60 56 06 90
picard.cgc@gmail.com

V. VILLARD
07 60 73 65 61
villard.cgc@hotmail.com

C. CASSEAU
06 26 57 72 02
casseau.cgc@gmail.com

G. DUFERMONT
06 27 34 88 27
dufermont.cgc@gmail.com

J.R. ORSATTI
06 27 15 48 98
orsatti.cgc@gmail.com

V. ESPITALIER
06 14 95 18 30
cgc.laposte.ho@gmail.com

G. BUTEZ
06 41 90 20 00
georges.butez@laposte.fr

